



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Annuités liquidables et durée d'assurance

Question écrite n° 42703

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation de mères d'enfants handicapés qui ont dû cesser leur activité pour s'occuper de leur enfant avant que celui-ci ne soit pris en charge dans un établissement spécialisé, et qui ne bénéficient pas des dispositions de la loi de 1975 en matière de retraite. Ayant élevé leur enfant avant l'adoption de ce texte, elles sont contraintes aujourd'hui de racheter les points de retraite correspondant à ces années consacrées à la garde et à l'éducation de cet enfant. Il lui demande donc quelle mesure il lui serait possible de prendre pour améliorer la situation de ces mères d'enfants handicapés.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42703

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4770